

Nouvelle agence routière de Carpentras. De l'esthétique, du pratique et de l'écologique au service des routes départementales

Le Conseil départemental de Vaucluse a fait le choix de construire un nouveau bâtiment plus accessible, le long du Chemin de Saint-Gens, soit en proximité immédiate de la déviation sud-ouest de Carpentras (RD 235), sur une parcelle de 12 306 m² lui appartenant depuis l'aménagement de cette rocade.

Publié le 17 avril 2021

Un nouveau bâtiment esthétique et fonctionnel

Les travaux ont démarré le 12 avril 2019 et les 41 agents départementaux (9 personnes à l'agence et 32 au centre) ont pu intégrer leurs nouveaux locaux fin octobre 2020.

Ces professionnels gèrent 740 kilomètres de voiries dont 15 kilomètres de véloroute (Via Venaissia).



2.95 M€ de travaux financés par le Conseil départemental de Vaucluse



Les deux bâtiments sont parfaitement adaptés au terrain et font l'objet d'une très bonne protection par rapport au mistral. En effet, une implantation linéaire du bâtiment a été proposée de façon à faire écran aux différents vents mais aussi aux bruits de la route.

Pour donner une cohérence globale au projet, une « résille » enveloppe les façades du bâtiment pour former un ensemble unitaire et cohérent.

Cet habillage délicat vient aussi englober les espaces tels que l'aire de lavage ou la terrasse du réfectoire pour les rendre abrités et utilisables confortablement en toute saison.

L'agence et le centre routier sur 2 932 m² de surface utile comprennent :

- › des bureaux d'une surface utile de 500 m²,
- › des garages fermés d'une surface utile de 1 250 m²,
- › des abris couverts partiellement fermés d'une surface utile de 700 m²,
- › un abri à sel d'une surface utile de 110 m²,
- › une voirie et des aires d'évolution à structure lourde,
- › divers installations et dispositifs propres au bon fonctionnement de la structure avec notamment une circulation des camions en sens unique, autour des abris à sel et des espaces verts.

Un bâtiment écoresponsable

L'agence et le centre routier de Carpentras seront équipés de panneaux photovoltaïques en toiture et en ombrières sur le parking du personnel. Cette démarche environnementale répond à la volonté de réaliser une construction plus respectueuse de l'environnement qui servira de modèle pour les futurs projets.

Une consultation a été lancée en avril 2021 par le Conseil départemental de Vaucluse dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt : elle a pour objet la sélection d'un opérateur économique ou d'un groupement d'opérateurs économiques avec lesquels le Département conclura une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le nouveau bâtiment.

L'étude, la gestion et la maintenance de ces panneaux seront concédées à un tiers investisseur qui aura à sa

disposition les surfaces spécialement conçues pour recevoir les aménagements :

- › la toiture métallique des hangars et son système de bacs aciers,
- › la toiture béton des bureaux,
- › les futures ombrières du parking.

Sur chacun de ces supports, les solutions techniques retenues rendront le projet photovoltaïque discret, de manière à ne pas abîmer l'image architecturale du bâtiment ainsi que le contexte environnemental.

Un chantier pilote réalisé sous convention Building Information Modeling (BIM)

Le BIM est un processus collaboratif de gestion, impliquant tous les acteurs du projet. Sa finalité est de produire une maquette numérique en 3D, véritable outil de représentation virtuelle du projet et contenant l'ensemble de ses données et détails (la modélisation géométrique, les informations et caractéristiques des matériaux, les surfaces, volumes et quantités, les équipements, les espaces, etc).

L'objectif pour le Département de Vaucluse est d'obtenir une maquette d'exploitation qui servira de support pour la maintenance du bâtiment pendant sa durée de vie.

Ce chantier de construction est la première opération expérimentale en démarche BIM menée avec le soutien de la Fédération du BTP 84, la Fédération Régionale du Bâtiment, Constructys et la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

Clause d'insertion

Le Conseil départemental de Vaucluse a demandé aux entreprises soumissionnaires de réserver une part de l'activité générée par le marché à une action d'insertion. Ainsi, la clause d'insertion peut, par exemple, rendre obligatoire le recrutement de personnes en difficulté d'insertion par l'entreprise sélectionnée.



Sur ce chantier, les travaux réalisés ont permis de générer 1 505 heures d'insertion.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09